

QUALIFICATION : COMITE DE COURSE FFVOILE

Fiche référentielle descriptive

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » exerce une activité bénévole ou indemnisée au sein d'une organisation pré existante, affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Il est associé à la préparation de l'épreuve.

- Le comité de course FFVoile de niveau régional peut être président du comité de course des compétitions de grade 5 et, par dérogation accordée par la Commission Centrale d'Arbitrage, des compétitions de grade 4.
- Le comité de course FFVoile de niveau national peut être président du comité de course des compétitions de grade 5 et supérieurs.

B - Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Comité de course FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » sont les suivantes :

Le comité de course FFVoile a pour rôle de garantir la bonne conduite sportive de la compétition. Il publie les instructions de course, rédige et affiche toute modification aux instructions de course après décision prise en concertation avec le jury et s'assure que ces modifications sont convenablement notifiées à tous les concurrents.

Pour assurer sa mission, le comité de course FFVoile :

- connaît les RCV, les règles de classe applicables, les équipements obligatoires demandés par l'organisateur ou une autre entité, en plus de ceux prescrits par les règles de classe,
- mobilise les connaissances spécifiques à la météorologie pour anticiper l'évolution du plan d'eau et du vent afin d'intervenir efficacement,
- connaît les procédures de contact avec les CROSS et les MRCC, utilise la VHF,
- organise son équipe et ses moyens pour les procédures de départ. Il met en place son équipe et ses bateaux, implante la ligne de départ et les marques du parcours. Il devient prioritaire sur le trafic VHF et prend la direction des opérations. Il informe l'organisateur de tout problème relatif à la sécurité, à la police du plan d'eau, ou de tout problème survenant à l'un des concurrents dans ses préparatifs de départ,
- donne les départs, procède aux éventuels changements de parcours ou réduction, organise les arrivées,
- établit les classements des courses et les valide après s'être assuré que toutes les décisions du jury y ont été intégrées.

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » exerce ses fonctions à titre bénévole ou indemnisé auprès des organismes affiliés à la FFVoile, sur les compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage.

Il est régi par les Règlements fédéraux et les Règles de Course à la Voile pour la direction des courses.

D - Prérequis à la qualification « Comité de course FFVoile »

Le candidat à la qualification « Comité de course FFVoile » de niveau régional doit :

- être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière,
- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » attestant la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile,
- être âgé de 18 ans au moins et de 70 ans au plus,
- de préférence, posséder une expérience de la régate en tant que concurrent.

Le candidat à la qualification « Comité de course FFVoile » de niveau national doit :

- posséder la qualification « comité de course FFVoile » de niveau régional depuis au moins 2 ans
- être titulaire d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » attestant la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile,
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus.

E – Référentiel de certification des compétences de la qualification « Comité de course FFVoile »

Le référentiel de certification des compétences attendues pour assurer les missions de comité de course FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

Mobiliser des connaissances et appliquer des règles :

- Il a une bonne connaissance des règles et une bonne compréhension de leur application
- Il utilise les RCV à bon escient pour élaborer des IC appropriées
- Il respecte les procédures concernant les incidents
- Il établit correctement les classements

Organiser le départ :

- Il établit des lignes de départ correctes / adaptées
- Il respecte la procédure de départ
- Il prend des décisions pertinentes concernant les rappels
- Il fait preuve d'adaptation et de réactivité

Définir le parcours :

- Il établit des parcours corrects / adaptés
- Il gère correctement les courses
- Il prend des décisions pertinentes concernant les retards, annulations
- Il fait preuve d'adaptation et de réactivité (changements, réductions...)
- Il établit des lignes de départ et d'arrivée correctes / adaptées
- Il connaît les spécificités de la pratique kiteboard et les prend en compte pour assurer le bon déroulement sportif de la compétition, il définit la zone d'évolution (zone tampon, d'entraînement, de course), de mise à l'eau et de retour à terre (zone technique, zone de décollage et d'atterrissage, zone spectateurs)

Mobiliser des capacités et connaissances marines au service de la sécurisation de l'épreuve

- Il s'adapte à la météo, au courant, au plan d'eau
- Il manœuvre correctement son embarcation
- Il vérifie et gère correctement son matériel
- Il coordonne les moyens de surveillance et de sécurité
- Il connaît les risques liés à la pratique du kiteboard (où se positionner, décider de donner le départ, connaissance en aérologie, prise en compte de la marée)

Animer son équipe :

- Il organise des briefings / débriefings constructifs avec son équipe
- Il répartit les tâches entre les membres de son équipe
- Il délègue les missions qui peuvent être assurées par les différents membres de son équipe
- Il dirige son équipe avec fermeté tout en restant bienveillant et respectueux de chacun

Communiquer :

- Il maîtrise les moyens de communication
- Il s'exprime de façon compréhensible et claire avec son équipe

- Il relate précisément une situation survenue pendant la course
- Il communique de façon claire et posée avec les autres arbitres, les concurrents, les organisateurs

Faire preuve d'un comportement exemplaire :

- Il est disposé à apprendre et à accepter les changements
- Il accepte les RCV et respecte le code de l'arbitre
- Il est capable de travailler en équipe
- Il conserve son calme en cas de pression et est capable de prendre des décisions en temps et en heure
- Il a l'esprit ouvert et accepte le point de vue des autres
- Il est empathique vis-à-vis des concurrents, sans a priori positif ou négatif
- Il respecte la confidentialité des discussions entre arbitres et avec l'organisateur
- Il est aimable et poli, tout en conservant ses distances avec concurrents et accompagnateurs
- Il est ponctuel
- Il est respectueux de l'équipement d'autrui mis à sa disposition
- Il est correctement vêtu en fonction de ses activités
- Il fait preuve de sobriété pendant toute la durée de sa mission.

Etre physiquement apte pour exercer ses fonctions :

- Il est capable de passer toute la journée sur l'eau même dans de mauvaises conditions
- Il supporte l'humidité, le froid ou la chaleur, le mal de mer
- Il conserve son équilibre, il est mobile pour passer d'un bateau à un autre quand il est sur l'eau, dans des conditions climatiques mauvaises

F - Organisation de la formation à la qualification «Comité de course FFVoile »

La formation s'organise selon 2 cursus :

F1 - Cursus de la formation régionale :

1. Tronc commun théorique (3 jours ou 6 demi-journées) aux qualifications d'arbitres intervenant sur des courses en flotte. Cette formation générale peut être dispensée en présentiel ou en partie par le biais d'une plateforme internet, en formation à distance.
2. Phase d'observation sur 2 compétitions, en présence d'un arbitre formateur.
3. Une formation pratique effectuée sur au moins deux compétitions, en présence d'un arbitre évaluateur.

Le contenu de la formation régionale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- acquisition de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures),
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du comité de course, mise en place d'un parcours, déroulement des procédures, classement).

F2 - Cursus de la formation nationale :

1. Une immersion pendant une compétition de deux jours minimum sous l'autorité d'un arbitre évaluateur, visant à préparer la formation théorique.
2. Une formation théorique de trois jours (21 heures minimum) correspondant à un renforcement des connaissances.
3. Une phase d'évaluation formative pratique sous le contrôle d'un arbitre évaluateur sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3.

Le contenu de la formation nationale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- perfectionnement de connaissances (règles et documents de course, règlements techniques et de surveillance, connaissances marines et météorologiques, spécificités des différentes disciplines, connaissance des procédures),
- observation et mise en application pratique (participation aux différents postes du comité de course, mise en place d'un parcours, déroulement des procédures, classement).
- perfectionnement des capacités relatives à la direction d'une équipe, à l'analyse d'une situation, à la prise de décision et à la communication avec les différents intervenants (coureurs, organisateurs, autres arbitres).

G - Evaluation de la formation à la qualification « Comité de course FFVoile »

Pour la formation du niveau régional :

1. A l'issue du tronc commun théorique, le candidat est soumis à un test dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Ce test est réalisé par le stagiaire sur la plateforme internet.
2. Une mise en situation effective sur une compétition, le stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances et les compétences du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Pour la formation du niveau national :

1. A l'issue de la formation théorique, le candidat est soumis à un test dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Ce test est réalisé par le stagiaire sur la plateforme internet.
2. Une mise en situation effective sur une compétition, le stagiaire étant placé en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur. Cette phase doit être effectuée dans un délai maximum de deux ans après le stage de formation théorique. Elle vise à vérifier à la fois les connaissances et les compétences du candidat, selon la grille d'évaluation fixée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Des évaluations de rattrapage peuvent être envisagées pour les 2 niveaux de cette qualification.

H - Certification de la formation à la qualification « Comité de course FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation. L'utilisation des fiches de certification éditées par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire. Les Commissions Régionales d'Arbitrage ont délégation pour délivrer les qualifications de niveau régional.

La Commission Centrale d'Arbitrage a délégation pour délivrer les qualifications de niveau national.

La qualification de niveau national peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

I - Durée de validité de la qualification « Comité de course FFVoile »

La qualification « Comité de course FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans. En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

La participation à une session de formation continue permet de prolonger la qualification d'une nouvelle durée de quatre ans. Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Comité de course FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification passer de 4 à 2 ans.

Le renouvellement de la qualification « Comité de course FFVoile » est soumis aux critères de renouvellement définis par la Commission Centrale d'Arbitrage. En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une

session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation et d'au minimum 3 saisons cumulées de pratique dans cette même qualification.

Les formateurs et évaluateurs de niveau régional sont nommés par leur Commission Régionale d'Arbitrage. Les formateurs et évaluateurs de niveau national sont nommés par la Commission Centrale d'Arbitrage.

K - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Comité de course FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Mise au format du nouveau RDDQ	CA